

**FINANCES**  
**Budget primitif 2008**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**  
**COMMUN**

L'élaboration du budget 2008 se situe dans un contexte économique inquiétant avec des risques inflationnistes certains à un moment où le pouvoir d'achat est la préoccupation principale des français.

Fin décembre, la loi de finances 2008 a été adoptée, entérinant ainsi la fin du contrat de croissance et de solidarité et son remplacement par un contrat de stabilité qui encadre de façon plus restrictive l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

A Ivry, le budget 2008 réaffirme les orientations budgétaires du mandat en consacrant une large part des finances au maintien de la politique sociale ainsi qu'au développement urbain de la ville.

Ces axes ont été rappelés au dernier conseil municipal lors du débat d'orientations budgétaires.

Concrètement, ces orientations se traduisent par les propositions suivantes qui sont présentées ci-dessous par direction administrative en fonctionnement et par thématique en investissement.

*Comme les années précédentes, par souci de lisibilité, dans chaque section, seront donnés à la fois les montants réglementaires et les montants correspondants retraduits en terme de représentation financière.*

## **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le budget réglementaire présente des dépenses à hauteur de 116 689 555 euros et de 125 560 602 euros en recettes.

En terme de représentation financière qui se traduit par des corrections entre section d'investissement et de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 112 719 629 euros et les recettes à 125 827 882 euros.

Parmi les dépenses, 70 187 378 euros sont consacrés aux dépenses de personnel, 33 393 288 aux dépenses de gestion des services, 4 300 738 aux subventions associatives. Les impositions directes sont prévues à hauteur de 72 539 467 euros, les dotations de l'Etat à 26 959 522 euros.

La charge de la dette en intérêts est de 3 969 926 euros.

(le détail de l'équilibre budgétaire est donné en annexe 1)

(le détail des dépenses/recettes de fonctionnement est donné en annexe 2)

### **A) - Les dépenses et les recettes des services**

*Les dépenses et les recettes de fonctionnement seront donc présentées par direction.*

#### **➤ Direction des ressources humaines**

Le budget 2008 de la direction des ressources humaines, en ce qui concerne la masse salariale, évolue en dépense de 4,23%.

Cette évolution intègre une diminution en masse de 636 000 € liée à la création de la régie autonome du théâtre municipal. Elle s'appuie sur la prise en compte du G.V.T.(glissement vieillesse technicité) de 0,5% et une prévision d'augmentation du point d'indice de 1%. De plus, elle intègre la création de 19 postes, essentiellement répartis sur les priorités municipales que sont la propreté de la ville et l'aménagement urbain ainsi que sur les services fonctionnels.

Le budget prend également en compte les incidences budgétaires pour 2008 d'un certain nombre de décisions prises en 2007, telles que les ratios de 100% pour les avancements de grade, les modifications statutaires et l'extension des conditions d'octroi de la N.B.I

(nouvelle bonification indiciaire) ou encore la revalorisation de certaines indemnités versées aux enseignants.

Notons également les coûts supplémentaires engendrés par l'application de la réglementation en matière de cotisations au fonds pour l'insertion des handicapés et les demandes, en augmentation, de validations de services par les agents ayant eu un statut de non titulaire préalablement à leur titularisation.

En matière de médecine préventive, l'année 2008 sera marquée par l'acquisition de petits matériels destinés à être expérimentés en vue d'améliorer la posture sur les postes informatiques et la mise en place d'un défibrillateur au centre administratif et technique permettant une meilleure sécurité sanitaire sur le lieu de travail.

En terme de formation professionnelle des agents, les crédits inscrits au budget 2008 permettront de poursuivre la mise en œuvre du plan de formation interne mais également de planifier des actions de consolidation des acquis de base participant au développement des compétences de certains agents.

Pour ce qui concerne les conditions de travail, le BP 2008 contient les crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation et du recensement des risques professionnels sur les lieux de travail et de l'élaboration du « document unique » en vue d'améliorer une politique de prévention planifiée.

Soulignons enfin, qu'en terme de recettes, la diminution constatée est cette année encore due à l'extinction progressive des dispositifs C.P.A. (cessation progressive d'activité) et C.F.A. (congé de fin d'activité), même si elle est pour une part compensée par l'inscription de la recette constituée par le remboursement des salaires des agents mis à disposition du théâtre.

#### ➤ **Direction des affaires civiles et juridiques**

Pour *le service du conseil et du contentieux*, les crédits de fonctionnement sont globalement maintenus au même niveau que pour le budget de l'exercice précédent.

Concernant les assurances, ils sont reconduits à hauteur des montants 2007 avec une très légère hausse destinée à intégrer les évolutions d'indices, de la masse salariale et du patrimoine constatées cette année. Des crédits spécifiques sont par ailleurs prévus pour effectuer un audit en vue de la renégociation du contrat flotte automobile dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2008. Enfin, la ville devrait recevoir le solde de l'indemnisation prévue dans le cadre du règlement de l'incendie de deux propriétés communales, dont celui du CMS (centre municipal de santé), pour une somme globale de 240 000 €.

Concernant les dépenses d'assistance dans le domaine du contentieux, il est prévu de les maintenir à niveau du fait de la poursuite des objectifs guidant les actions du service à

savoir une gestion interne des contentieux optimisant les compétences des juristes du service et une prévention et une assistance juridiques internes menées dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire et transversal. L'année 2008 devrait être marquée par l'aboutissement de deux procédures contentieuses importantes, à savoir :

- le dossier CNI (carte nationale d'identité), relatif au transfert par l'Etat aux communes de la charge du traitement des cartes d'identité et des passeports sans compensation financière, pour lequel la ville devrait obtenir une provision minimum en recettes à hauteur de 350 000 € pour le préjudice subi,
- l'application du jugement imminent dans le dossier du contentieux opposant l'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) de l'école Jean XXIII et la ville et relatif à la détermination du montant du forfait communal de subvention de 1994 à 1999 (et plus tard pour la suite) nécessitera un ajustement de crédits.

Les crédits de fonctionnement *des affaires civiles* sont globalement maintenus au même niveau que ceux de l'année précédente, à l'exception des crédits liés aux démarches transactionnelles en direction des familles dont les sépultures sont concernées par les désordres géotechniques. Ces crédits, fortement augmentés, correspondent au fond de roulement des familles reçues dans le cadre des renouvellements de concessions mais prennent également en compte la gestion de la division 27 fortement touchée par des mouvements de terrains.

Les recettes de fonctionnement font apparaître la participation de l'Etat aux prochaines élections ainsi qu'une réévaluation des concessions et taxes funéraires.

#### ➤ **Direction de la communication**

Cette direction, regroupant six services (Information, RPI, Courrier, Multimédia, Documentation et Archives) et une centaine d'agents, voit pour 2008 ses crédits diminuer (- 1,5 %) globalement par rapport à 2007. Cette situation n'entamera pourtant pas ses missions, mais se révèle être le fruit d'une réflexion collective pour adapter certains budgets aux besoins exprimés.

*Direction de la communication.* Les crédits gérés directement par la direction se composent essentiellement des prestations demandées aux agences et aux graphistes, en dehors de ce qui est produit par les services. Ils sont proposés en baisse pour 2008, principalement pour deux raisons : une partie des crédits consacrés au fonctionnement de l'Espace Gérard Philipe est identifiée désormais à cet équipement, et il n'est pas proposé de reconduire en 2008 la convention liant la ville à l'Union rationaliste.

*Relations publiques et internationales.* Il est proposé d'adapter les crédits de ce service en fonction des réalisés 2007, avec des ajustements répartis entre les différents secteurs. Globalement, les crédits des RPI sont proposés en diminution de 2,6 %. Si certains se voient augmenter leurs moyens (gestion des salles, protocole) parce que des besoins nouveaux existent (remise à plat de la gestion des salles, nouveaux costumes pour les agents, projet de développement à La Lisa à Cuba), d'autres sont en diminution (relations internationales). L'examen des réalisés 2007 justifie ces propositions de diminution, sans remettre en cause les services rendus.

*Information.* La réorganisation complète des crédits dans ce service, pour plus de lisibilité dans la gestion des prestations, rend difficile un comparatif strict avec le BP 2007. Deux éléments sont à souligner. D'abord une diminution dans l'évolution globale des crédits : ils sont proposés en baisse (-1,1%). Ensuite, des ajustements dans les différents secteurs (diminution des crédits d'impression liés au changement de statut du théâtre) pour intégrer des crédits d'étude nouveaux (besoin d'enquête de lectorat un an après la nouvelle formule d'Ivry ma ville). Les prestations fournies aux services sont par ailleurs évidemment maintenues.

*Courrier.* S'il est proposé de maintenir les services rendus aux utilisateurs du service courrier, un élément important est à souligner : la diminution des crédits d'affranchissement. Elle intègre plusieurs points : la fin de l'affranchissement des courriers du théâtre (environ 8 000 €), la volonté de re-prioriser les envois en nombre et la mise en place d'une incitation à recevoir des informations municipales par le biais du courrier électronique.

*Multimédia.* Le besoin de mener en 2008 une étude d'impact sur le site internet de la ville (création 2003) explique l'augmentation des crédits de ce service. Par ailleurs, de nouvelles initiatives sont proposées (notamment la création d'un journal d'information mensuel en image, en lien avec Ivry ma ville). Enfin, la conduite du projet de refonte de l'intranet sera financée par une enveloppe globale à la Dostic, dans le cadre du futur schéma de développement informatique.

*Archives.* Deux projets sont proposés pour 2008, en sus du maintien de l'activité du service : le lancement de la réécriture du livre de la ville (la dernière édition date de 1984) pour une sortie en 2009 (20 000 € au BP 2008) et des initiatives publiques à Gérard Philippe (le comptoir des Archives, une fois par trimestre) pour inviter les ivryens à discuter autour de pièces d'archives montrées au public. A noter l'impossibilité désormais d'accepter des versements d'archives de la part des services, par manque de place.

*Documentation.* Les crédits de ce service sont en augmentation, essentiellement liés aux abonnements nouveaux à réaliser pour l'Espace Gérard Philipe, ainsi que pour la reconduction de la veille AFP (agence France presse) réalisée cette année. A noter en 2008 le déménagement de la documentation rue St Just, avec « pignon sur rue ». Dans ce cadre, une réflexion est engagée pour faire bénéficier un certain public (étudiants notamment) des moyens de la documentation municipale.

➤ **Direction de l'organisation des systèmes technologiques d'information et de communication (DOSTIC)**

De nouvelles opérations prévues en 2008 vont faciliter l'accès des usagers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- les travaux dans le centre socio-éducatif Pierre et Marie Curie vont permettre le transfert de l'Espace Public Internet (EPI), situé rue Louis Bertrand, et le développement de l'usage de l'informatique pour les services installés dans cet équipement ;
- la mise en oeuvre d'un second système de gestion des files d'attente va faciliter l'accueil des publics se rendant dans les services du centre administratif et technique (CAT). Le premier est en service depuis 18 mois au centre administratif Coutant ;
- la médiathèque va être équipée de 6 nouveaux outils multimédia dans les sections Jeunesse et Adultes. Une borne Wifi d'accès Internet libre et sécurisé pour les usagers équipés d'ordinateurs portables va être installée dans la grande salle de lecture. Un logiciel de gestion du bâtiment permettra entre autre de réaliser des économies d'énergie par une gestion optimum de l'éclairage de ses 3 400 m<sup>2</sup>.
- la mise en service d'une première borne d'information dans un accueil va être expérimentée.

Des dossiers déjà engagés vont se poursuivre au cours de l'année 2008 :

- l'ouverture du portail financier pour l'ensemble des services de la ville, permettant une amélioration de la lisibilité de l'action municipale et un accès plus large à l'information financière,
- de nouveaux outils médicaux numériques au CMS avec un système de radiographie dentaire numérique, et dans le courant 2008 un système de radiologie panoramique (ils s'intégreront dans l'ensemble du dispositif déjà en place du dossier médical numérique),
- la modernisation des installations téléphoniques dans les écoles,
- la qualité et la sécurité de l'ensemble de nos matériels et installations techniques ainsi que l'augmentation et le renouvellement d'une partie du parc de 900 ordinateurs.

Les opérations d'accessibilité à destination des personnes déficientes visuelles vont se poursuivre en 2008 avec l'installation de logiciels adaptés pour l'utilisation des ordinateurs dans deux Espaces Public Internet.

Une large concertation a été engagée en 2007 sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication, afin de définir les projets majeurs à mettre en oeuvre au cours des six prochaines années.

D'ores et déjà, de nombreux dossiers identifiés sont destinés à faciliter les moyens de communication et d'échanges entre les usagers et les services publics (Internet, télé-services et e-administration, espace Gérard Philipe, accueils informatisés, poursuite de la gestion informatisée du suivi des courriers, ...).

De même, les agents de l'administration communale vont bénéficier d'outils toujours mieux adaptés au développement de leurs activités avec notamment des outils de travail collaboratif, d'échange et d'accès à l'information plus performant.

Ce schéma directeur sera présenté en avril 2008. Il précisera les projets prioritaires à mettre en oeuvre dans les prochaines années.

Le budget 2008 intègre également des crédits permettant de maintenir un niveau d'activité toujours plus important :

- la poursuite et le développement des prestations du SIIM94 dans le cadre du socle intercommunal et pour des dossiers spécifiques (projets, assistances techniques et formations),
- les contrats de maintenance des logiciels métiers, des équipements informatiques et téléphoniques,
- le contrôle et la maîtrise des consommations téléphoniques des postes fixes et mobiles,
- les commandes de consommables pour les matériels périphériques,
- la réparation et le recyclage de matériels informatiques et téléphoniques.

#### ➤ *Direction des affaires scolaires*

A la rentrée scolaire 2007-2008, 2211 élèves sont accueillis dans les écoles maternelles (+ 51 par rapport à l'an dernier) et 2903 dans les écoles élémentaires (+ 153 enfants).

L'augmentation des budgets des prestations « moyens pédagogiques », « classes de pleine nature » et « transports spécialisés » est due à l'évolution du nombre de classes et d'élèves concernés.

*Moyens pédagogiques* : ce poste correspond aux achats liés directement au fonctionnement des classes. Il comprend principalement le crédit élèves et les photocopies.

Cette année nous proposons la création d'une ligne de crédit de 500 € pour répondre aux besoins de fournitures spécifiques pour les enfants atteints de handicaps ainsi qu'une augmentation de 100 photocopies du quota pour les cours d'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO).

*Classes de pleine nature* : les crédits ont été évalués sur la base de 11 séjours, soit 27 classes.

Tous les élèves de CM2 et des classes spécialisées sont accueillis pendant 14 jours à la mer, à la campagne ou à la montagne.

*Prestations spécifiques en direction des familles* : à la rentrée, chaque élève scolarisé en élémentaire bénéficie de l'attribution d'une pochette de fournitures scolaires. Grâce à une réduction du prix d'achat moyen d'une pochette entre l'ancien fournisseur et l'actuel, de 15,50 à 13 € le crédit total est en diminution. Un dictionnaire est offert à chaque élève de CE2 et des classes spécialisées. Pour les fêtes de Noël, des chocolats sont distribués.

*Participation de la ville aux projets des écoles* : 43 700 € sont consacrés au financement de projets présentés par les écoles. Pour l'année scolaire, 32 projets ont été soumis au collectif « partenariats sur le temps scolaire ».

*Transport des enfants handicapés* : les crédits sont évalués sur la base du nombre d'enfants et du type de transport utilisé. Il est prévu que 43 enfants seront transportés en 2008. Cette dépense est intégralement remboursée par l'Etat.

*Frais de scolarité* : l'augmentation des frais de scolarité concerne essentiellement l'évolution de la contribution obligatoire au financement des écoles privées, passant de 479,42 € à 486,51 € par élève (total 151 798 €).

*Les dépenses du budget de la RIS (restauration intendance scolaire)* sont en progression de 2,36%. Il s'agit d'un budget de reconduction dont la variation est uniquement imputable aux évolutions démographiques et à la mise en œuvre des orientations municipales.

En ce qui concerne l'achat des repas et des denrées alimentaires, l'augmentation des effectifs des rentrées 2007 et 2008, ajoutée à la progression du taux de fréquentation des restaurants scolaires qui évolue positivement de 1,5% par an en moyenne depuis 3 ans, aurait dû voir le budget correspondant augmenter de 7,93%.

Cependant, l'impact est minoré par la baisse de 20 centimes du tarif des repas enfants pratiqué par le SIRESCO à compter du 1er juillet 2007, soit une réduction de 7,41%.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage des repas à domicile pour les personnes âgées impacte également le budget et concoure à son augmentation.



Pour ce qui concerne l'entretien des écoles, les dépenses sont en diminution de 2,51 %.  
En diminution également de 1,49%, le budget de fonctionnement des restaurants scolaires.

Ces légers reflux ne sont pas obligatoirement tendanciels, mais plutôt induits par l'examen systématique des réalisés antérieurs de l'ensemble des crédits.

Les recettes sont en progression de 15% principalement en raison de la montée des effectifs.

### ➤ **Direction sport culture**

Les propositions budgétaires du *service des sports* traduisent la reconduction de l'ensemble des activités menées depuis plusieurs années.

Il s'agit bien sûr de la mise à disposition des équipements sportifs et nautiques, aussi bien en direction des enfants et jeunes scolarisés, des associations dont l'U.S.I., des comités d'entreprises et des services municipaux.

Les activités sportives, mises en œuvre par la ville à travers différents dispositifs, tels que la carte pass'sport, l'été sportif et l'animation sportive dans les quartiers en direction des 12/17 ans et des 18/25 ans, permettent de toucher un large public.

De même, l'organisation des manifestations sportives reconnues (Humarathon, les Olympiades, le Forum des Sports, Ivry en Fête) et le soutien aux événements sportifs locaux (mini-hand, pouss-foot, Marrane des quartiers, challenge Marrane) seront renouvelés.

Le soutien financier aux associations sportives ivryennes est, à partir de 2008, inscrit au budget du service. Ainsi les niveaux de subventions proposés à l'U.S.I. Omnisport et à l'U.S.I. Foot sont reconduits. Un effort particulier est proposé pour l'USI Hand, compte-tenu de sa qualification au championnat européen de la « Ligue des Champions » après sa brillante place de Champion de France 2007.

La rénovation de la piscine municipale Robespierre indispensable débutera en septembre 2008. Cet important investissement, qui entraînera la fermeture de cet équipement majeur pendant un an, permettra d'offrir un équipement dont les innovations et améliorations seront perceptibles pour toutes et tous les Ivryens.

Durant l'année 2008, *le conservatoire municipal de musique et de danse* poursuivra l'ensemble de son projet pédagogique, basé sur deux objectifs centraux :

- former des musiciens amateurs autonomes (qui trouvent plaisir à jouer ensemble). Ils bénéficient à la fois des cours d'instruments et de danse classique, participent à des ensembles vocaux et instrumentaux, à la formation musicale et à l'intervention pédagogique des ensembles en résidence à Ivry ;

- offrir à l'ensemble des Ivryens une programmation musicale de haut-niveau, portée pour l'essentiel, par les ensembles professionnels en résidence dans la ville (sous différentes formes : concerts « sandwich » - concerts « découverte » - concerts « week-end thématique »).

Les rencontres de musique de chambre, organisées chaque année au mois de mai en partenariat avec le département, auront, en 2008, le soutien de la Région Ile-de-France par l'intermédiaire de l'association régionale d'information et d'actions musicales (ARIAM).

*Le centre d'art contemporain d'Ivry* organisera cinq expositions axées essentiellement sur la création émergente française et internationale. La galerie municipale Fernand Léger montera deux expositions et le CREDAC, association conventionnée, en organisera trois.

Durant l'année 2008, l'important travail de médiation et de sensibilisation à l'art contemporain en direction notamment des publics scolarisés à Ivry et des centres de loisirs sera poursuivi. La réalisation d'un guide pédagogique sera conçue autour de l'accueil de l'œuvre de Stephen Maas « Now and then » installée dans l'école Guy Môquet.

L'initiative « Pleins Feux », prévue en septembre 2008, participe à ce travail de sensibilisation aux arts plastiques, en développant des synergies avec les associations locales et l'ensemble des artistes plasticiens implantés sur le territoire de la ville (mise en place de parcours visites – création d'un annuaire numérique des artistes à Ivry).

L'évolution de la politique d'art public de la ville sera poursuivie durant l'année 2008 : retranscription du colloque, accompagnement du projet « Trans 305 » restauration d'œuvres.

Les cours et ateliers d'arts plastiques permettent de dispenser un enseignement qualitatif, sans toutefois pouvoir répondre à l'ensemble des demandes.

Les crédits de fonctionnement permettront à *la médiathèque* de consolider l'offre de lecture publique en direction de l'ensemble de la population. L'impact, déjà très important de cet équipement majeur, sera maintenu, notamment par le développement de l'offre multimédia, à l'accès aux sources documentaires numériques.

L'accueil de toutes les écoles d'Ivry, et particulièrement tous les CE2, par les professionnels de la médiathèque, marque une évolution importante du partenariat mis en œuvre avec l'Education Nationale. L'accueil des collégiens, dans le cadre de la salle de travail en groupe, confirme l'importance de ce travail d'accompagnement et de découverte.

L'action culturelle, élément original et conséquent, sera poursuivie sous les mêmes formes (conférences, contes, ateliers, cafés « littéraire » et « sciences », clubs de lecture, projections, débats, semaine de la Science...).

Les crédits 2008 permettront la poursuite du programme Sciences Techniques et Enjeux de Société, avec entre autre chaque année la tenue du Salon du Livre d'Histoire des Sciences et des Techniques, en novembre.

*Le service Hangar* : Le Tremplin, réalisé depuis quinze ans, est un espace propre aux échanges et rencontres entre musiciens amateurs et professionnels, maillons essentiels de la vie musicale locale. Il œuvre dans le domaine des pratiques musicales indépendantes et alternatives par ses studios de répétitions et d'enregistrement et demeure aujourd'hui encore, une référence en matière d'approche globale des musiques actuelles.

La réalisation du *Hangar* par la ville, ouvert récemment, vient compléter l'activité du Tremplin et permet de concrétiser l'engagement de la ville pour la jeunesse par la diffusion de musiques actuelles, avec une programmation et une montée en charge de concerts à raison de deux spectacles le week-end. Il a vocation à être un lieu convivial, d'échanges, d'expression et de débats. Les crédits de fonctionnement demandés permettront la réalisation de ces activités sur une année entière.

Les crédits inscrits au budget de la *Direction Sports et Culture* vont permettre :

- la poursuite des cours et ateliers de danse -qui regroupent plus de six cents familles qui se retrouvent lors des « galas de danse »- temps fort qui rend compte du travail réalisé toute l'année par les élèves et les professeurs.
- le maintien des activités menées par les associations conventionnées avec la ville, le département et l'Etat : le Théâtre des Quartiers d'Ivry, le Centre Dramatique National en préfiguration, le Centre de Recherche d'Echange et de Diffusion de l'Art Contemporain (Credac)
- ainsi que celles portées par l'association Ivryenne pour le Cinéma – qui gère le Luxy et par le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez qui a connu en fin d'année 2007, une évolution statutaire importante, puisqu'il est devenu un Service Public Industriel et Commercial.

➤ **Direction des affaires médico-sociales (DAMS)**

Le budget de fonctionnement 2008 se caractérise, pour les 4 services de la DAMS, par une poursuite des activités avec une optimisation des crédits et des recettes alloués aux services.

Seul le *service des retraités* propose une extension des services de maintien à domicile afin de mieux répondre aux demandes des usagers vieillissants et souhaitant être aidés à leur domicile.

C'est ainsi qu'il est proposé 50 places au Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSID) au lieu de 39 actuellement et de créer 30 places supplémentaires au service de portage de repas à domicile pour passer de 50 à 80 places.

Les autres activités sont proposées en reconduction (loisirs, fêtes de fin d'année, séjours de vacances dont l'un réservé à des personnes en perte d'autonomie).

Le *service de l'Action Sociale* qui a engagé fin 2007 un diagnostic accessibilité tous handicaps disposera des crédits nécessaires pour finaliser cette étude, analyser les préconisations et faire les propositions nécessaires.

Il est proposé la poursuite des permanences d'accompagnement en direction des personnes sourdes et malentendantes qui, depuis leur mise en place, voient leur fréquentation augmenter.

Enfin, la subvention au CCAS (centre communal d'action sociale), en reconduction, permettra d'aider les familles en difficulté par des aides ponctuelles. Des crédits spécifiques inscrits au budget du CCAS permettent également au service de mener des actions de sensibilisation, particulièrement, sur l'endettement (menées en 2007 et à poursuivre) et sur les droits sociaux lors d'initiatives telles que la journée des solidarités.

Concernant le *centre municipal de santé (CMS)*, le budget du service intègre en année pleine à partir de 2008 les activités conventionnées avec l'Etat courant 2007 : séances de vaccinations gratuites, dépistage des infections sexuellement transmissibles et participation à la lutte contre la tuberculose. Ces activités sont intégrées dans les actions de santé publique qui se poursuivent dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, avec de nombreux partenaires locaux « associations, Education Nationale, Foyer Assotraf »...

L'offre de soins est maintenue dans tous les services (médecine générale et spécialités, dentaires, radiologie, laboratoire).

Enfin, au *centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)*, l'activité proposée est identique à celle de 2007, soit une activité de cure ambulatoire pour les enfants, et leur famille, qui peuvent rencontrer régulièrement ou ponctuellement psychologue, orthophoniste, psychomotricienne ou psychanalyste, selon les difficultés évoquées.

Le CMPP propose également, en partenariat avec l'Education Nationale, un accueil par 1/2 journée de 2 groupes d'enfants en très grande difficulté d'âge maternel et/ou primaire (USPP : unité de soins psycho-pédagogique).

Un début de réflexion s'amorce pour élargir ce type d'accueil à des enfants plus âgés, scolarisés (ou non) au collège.

### ➤ **Direction petite enfance, enfance, jeunesse**

Le budget du service *petite enfance* présente une augmentation globale des dépenses de 6.19 % essentiellement due à l'augmentation du coût des places réservées au sein de la crèche inter-entreprise Toupty (+ 14,53 % sur cette ligne budgétaire).

Pour le budget de fonctionnement des structures municipales, il reste constant.

Les recettes évoluent globalement de 4.36 %. Cette augmentation est due :

- à une prévision d'augmentation des participations familiales qui ont été calculées à partir des participations familiales et des taux d'occupation de l'année 2006,
- à la prise en compte du versement par la CAF (caisse d'allocations familiales) des prestations intégrées dans le contrat enfance essentiellement dû à l'ouverture de la crèche parentale.

Le budget 2008 du service *loisirs de l'enfance* permet le maintien de l'ensemble de l'activité des 2 secteurs : accueils péri et extra scolaires et vacances.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3.08% par rapport à 2007. Cette augmentation est justifiée par un développement d'activité dû à l'ouverture de nouveaux équipements scolaires et de loisirs : Jean Jacques Rousseau et Guy Môquet.

De plus, compte tenu du réalisé 2007 et des demandes d'inscription croissantes des familles, il a été décidé de proposer un séjour supplémentaire pour le mois de juillet 2008.

A noter aussi, une création d'activité au secteur loisirs : accueil du soir à l'école Guy Môquet en élémentaire.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 35.34 %. Elles ont été réajustées au plus juste en fonction du réalisé 2007.

Les dépenses en évolution de 15.86% du service *Jeunesse* traduisent :

- la poursuite du développement de l'aide aux vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans (en 2007, 2000 aides vacances et en 2008, 2500 aides vacances prévues),
- un développement des séjours d'été offrant 5 places supplémentaires et portant l'offre à 30 places en complément des places des séjours aux Vignes. Le nombre global de places (hiver et été) est ainsi porté à 170 places.

Les recettes de fonctionnement connaissent une augmentation de 7 % correspondant à des subventions en augmentation concernant les aides-vacances et les mini séjours ainsi qu'à un niveau de versement des participations familiales plus élevé.

➤ **Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne :**

L'exercice budgétaire 2008 est particulièrement marqué par l'intégration de l'Espace Gérard Philipe dans la direction de la démocratie et de l'action citoyenne.

Ouvert en octobre 2007, celui-ci bénéficie pour la première année d'un budget de fonctionnement essentiellement consacré à l'animation de l'Espace et au développement d'activités pédagogiques en direction du jeune public.

Le budget alloué aux comités de quartier est reconduit en 2008. Il est réparti au prorata du nombre d'habitants. Ceux-ci et les élus de quartier décideront de son utilisation, notamment pour les initiatives de proximité et pour des petits travaux. Les moyens matériels et financiers sont également maintenus pour la parution des journaux de quartier.

La Maison du Droit et de la Citoyenneté est un moyen important de prévention et d'aide à la population. La nature et le nombre d'heures des permanences restent identiques à l'année précédente hormis « le droit des étrangers » pour lequel une permanence supplémentaire est ouverte, ce qui portera le nombre d'heures mensuelles à 9 heures. Cette activité reste subventionnée par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE ex. Politique de la Ville et FASILD) pour un montant de 6 000 €.

➤ **Direction des espaces publics**

L'année 2008 sera pour la direction des espaces publics une poursuite des engagements des années précédentes.

Les actions principales *du service environnement déchets* seront les suivantes :

- achever l'aménagement des locaux « déchets » des cités OPHLM,
- étudier et organiser, conformément aux obligations réglementaires, la collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques détenus par les ménages ivryens et collectés actuellement en mélange avec les encombrants,
- lancer l'étude de faisabilité de construction d'une déchetterie communale pour une mise en service en décembre 2010 au plus tard,
- suite au recensement réalisé en 2007, poursuivre des actions visant à résorber les problèmes de gestion des déchets dans les propriétés (en relation avec la direction du développement urbain),
- apprécier les conditions de mise en œuvre des collectes sélectives auprès des activités économiques (industrielles et commerciales) afin d'optimiser le recyclage et de réduire les volumes actuellement orientés vers l'incinération,
- mettre en œuvre le projet pédagogique élaboré en 2007 auprès des scolaires sur le thème de l'environnement urbain ivryen,

- finaliser l'élaboration de la carte du bruit et du plan de prévention, en relation avec le Conseil Général du Val-de-Marne et l'Observatoire Départemental de l'Environnement Sonore,
- poursuivre l'étude avec Réseau Ferré de France et la Région, visant à résorber les points noirs « bruit ferroviaire » notamment au droit du quartier Gagarine/Truillot et de la cité Pierre Guignois,
- préparer le renouvellement du contrat de location de « mobilier urbain publicitaire » et actualiser le règlement municipal sur la publicité,
- mettre en place une exposition sur le thème de l'eau en relation avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

Le budget de fonctionnement du *service entretien des espaces publics (SEEP)* proposé au budget 2008 est en augmentation de 7,47% par rapport au précédent.

Cette majoration est la résultante de deux modifications principales :

- l'augmentation de 100 000 € destinée à l'élimination des déchets divers de voirie (nouveau marché notifié au 1er mars 2007 et augmentation des tonnages collectés de dépôts sauvages),
- la décision d'affecter 30 000 € à une étude d'accompagnement de modernisation des prestations de nettoyage en régie.

Les autres activités du service, avec une augmentation proposée de 0,8 %, se maintiennent, à savoir le fleurissement de la ville, la création de décorations lors de manifestations, l'entretien et la surveillance des parcs et squares, le programme de taille et d'élagage, le traitement herbicide des places, cités et trottoirs, la collecte des encombrants par entreprise, le nettoyage (balayage, lavage) des chaussées, trottoirs et places en régie et par entreprise pour le centre-ville et le centre commercial Jeanne Hachette/Marat/Voltaire, la collecte des dépôts sauvages, le retrait des tags, graffitis et les prestations d'hydrodécapage...

Les évolutions significatives du budget de fonctionnement du *service déplacements stationnement* concernent les dépenses de fonctionnement induites par l'opération « extension du stationnement payant », opération qui consiste à étendre le stationnement payant au cours du second semestre 2008 sur les quartiers Petit Ivry (sauf la Porte d'Ivry différée pour cause de travaux) et Louis Bertrand Mirabeau Sémard :

- les dépenses de maintenance du parc d'horodateurs sur les extensions et d'assistance de la ville pour la collecte desdits horodateurs,
- le nettoyage des vêtements et l'achat de titres de transport pour les agents de surveillance supplémentaires.

On notera par ailleurs une augmentation de ces postes pour le parc existant exploité en régie. En effet, celui-ci générera en 2008 une année entière de dépenses de fonctionnement, alors qu'il n'aura occasionné que 2 mois de dépenses de fonctionnement en 2007. Les recettes augmenteront dans les mêmes proportions.

Enfin, il est proposé une mission d'assistance de la ville dans le renouvellement de la délégation de service public relative au stationnement de surface en centre-ville et au parc Marat qui prend fin en décembre 2009.

La réorganisation de la direction en 2007 a abouti à la création d'un nouveau service *maintenance et travaux de voirie (MVT)* dont le budget 2008 sera le premier. Chacune des prestations du budget de fonctionnement du service MTV est la reconduction d'une ou d'une partie de prestation du budget de fonctionnement 2007 d'un autre service de la DEP, hormis pour la création d'une nouvelle prestation d'entretien des systèmes de contrôle d'accès (10 000 €) rendue nécessaire par la multiplication de ce type d'équipement.

La prestation de mise en place de signalisation et de mobilier urbain est proposée en très nette diminution (-71,6%), du fait du transfert d'une grande partie de cette prestation sur le budget d'investissement (partie achat du matériel : 100 000 €). Le montant global de la prestation est sinon maintenu à son niveau de 2007 (-0,5%).

La plus importante partie du budget de fonctionnement du service est liée à sa mission de gestion de l'éclairage public : entretien et exploitation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore (870 000 € : +2,4%) et consommation d'électricité (270 000 € : +0,0%).

Afin de prendre en compte l'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales qui ne doit pas être supporté sur le budget annexe d'assainissement, la contribution pour les eaux pluviales est maintenue (334 000 € : +0,3%). Les autres prestations liées à l'entretien de la voirie sont également maintenues à leur niveau de 2007 (355 000 € : -1,6%).

### ➤ **Direction du développement urbain**

L'année 2007 a été marquée par le lancement de deux opérations d'aménagement majeures que sont la Zac du Plateau [signature de la convention d'aménagement avec l'agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP)] et l'opération d'aménagement Avenir/Gambetta (signature d'une concession de restructuration urbaine avec la SADEV<sup>1</sup>) ainsi que de la réflexion pour l'élaboration du schéma de développement d'Ivry-Port.

Parallèlement, a été créée l'opération d'intérêt national (OIN) Orly/Rungis/Seine-Amont (ORSA) avec la mise en place d'un établissement public d'aménagement (EPA).

---

<sup>1</sup> SADEV<sup>94</sup> : société d'aménagement et de développement des villes du Val-de-Marne.



Dans ce contexte de maîtrise du développement de la ville en terme de créations d'activités, d'emplois, d'aménagement urbain, d'espaces publics, la maîtrise foncière reste une priorité pour le budget 2008. Ainsi, les dépenses de fonctionnement liées au foncier (frais d'emprunt SAF notamment) restent à niveau élevé de même que les recettes de fonctionnement liées aux reventes de biens acquis par la collectivité notamment au SAF'94<sup>2</sup>.

A noter une nouvelle participation de la ville liée au financement de l'établissement public d'aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont (EPORSA) (confère protocole approuvé par la ville) qui s'élève à 170 500 €.

Cette participation devrait être compensée pour partie par une recette liée au financement des études sur le schéma de développement d'Ivry-Port. Son montant n'est pas connu à ce jour et doit faire l'objet de discussions lors du prochain Conseil d'Administration de l'EPORSA prévu le 14 février 2008.

La contribution à l'Association Seine-Amont Développement qui travaille avec les villes notamment dans les domaines économiques et de l'aménagement reste à souligner.

Par ailleurs, le niveau des subventions versées aux différentes associations oeuvrant dans le domaine économique est globalement maintenu de même que les crédits alloués pour le développement économique au titre du forum emploi, du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), du plan local d'insertion à l'emploi (PLIE) et de la participation en vue de la réalisation d'un centre de développement et d'innovation en bioingénierie (CEDIB).

A noter enfin, toujours dans le domaine économique, l'accroissement des dépenses pour la gestion du marché aux comestibles, notamment lié au renouvellement de la concession des marchés (assistance juridique), ainsi que du maintien de la participation au financement du Centre de Recherche et de Développement (projet Charles Foix).

On peut souligner également :

La poursuite de la réalisation de logements en mixité avec une priorité accordée aux logements sociaux, la poursuite des réhabilitations nécessaires et donc corollairement les financements accordés aux divers bailleurs sociaux dont l'OPHLM.

Par ailleurs, les aides à la réhabilitation du parc privé (Opah<sup>3</sup>, hors Opah...) restent à un niveau élevé (Opah Mirabeau, Ivry-Port et interventions sur les copropriétés dégradées hors Opah).

---

<sup>2</sup> SAF'94 : syndicat d'action foncière du Val-de-Marne.

<sup>3</sup> Opah : opération programmée à l'amélioration de l'habitat.

En terme de politique sociale sur les secteurs hygiène et droit au logement, on note le maintien des activités par rapport à 2007 avec toutefois une diminution sur le dispositif d'hébergement d'urgence (transféré en section d'investissement).

Enfin, on peut signaler deux nouvelles actions entraînant de nouveaux financements liés, pour la première, à la création d'une association pour le projet de la Cité de la Ville, projet porté par les villes de Paris, Charenton, Ivry, l'Université Paris 1 et le Conseil Général du Val de Marne (30 000 euros) et pour la seconde, par la mise en œuvre de l'accompagnement culturel de la Zac du Plateau, projet RN 305, pour un montant de 40 000 euros.

### ➤ **Direction des bâtiments communaux**

Le budget des services de la direction concerne les prestations nécessaires au fonctionnement des équipements municipaux :

- travaux de maintenance et contrats d'entretien,
- acquisition de fournitures pour les travaux effectués en régie,
- paiement des "fluides" : eau, gaz, électricité, chauffage,
- prestations de services : déménagements, désinsectisations, diagnostics, relevés...

Les crédits retenus en 2008 sont stables mis à part les montants retenus pour le chauffage urbain, l'électricité et le gaz, qui ont été réévalués pour tenir compte des hausses du coût d'énergie intervenues l'an dernier ou annoncées pour le début d'année.

Des études ont été engagées afin de proposer en 2008 un plan d'action visant à réduire la consommation énergétique des équipements communaux. A cet effet, les crédits de prestations de services ont été réévalués pour réaliser un diagnostic de performance énergétique des principaux bâtiments communaux.

Le service *entretien des bâtiments communaux*, qui réalise chaque année la réfection d'une école en régie, prendra en charge en 2008 la réfection du groupe scolaire Langevin.

### ➤ **Parc automobile**

Les crédits consacrés au fonctionnement du garage ont été globalement augmentés de 3 % hormis le budget carburant (+5 %) lié à la hausse constante du prix du carburant. Le budget location a également augmenté afin de satisfaire les besoins exceptionnels des services.

➤ **Atelier du développement durable**

L'atelier du développement durable poursuivra en 2008 sa mission de suivi des études de faisabilité sur le devenir du site de traitement qui ont été initiées par le SYCTOM<sup>4</sup>. Dans ce cadre, la mission de conseil confiée à un prestataire extérieur doit être prolongée, de même qu'il conviendra d'assurer les défraiements nécessaires au fonctionnement du comité consultatif et de participer au financement de visites de sites de traitement.

La question de la gestion des risques majeurs est une priorité municipale. C'est pourquoi, en 2008, sera engagée l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde risque inondation. Du fait de la complexité d'un tel document, il sera fait appel à un bureau d'étude spécialisé.

Des actions relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité sur le territoire engagées en 2007 avec la création d'un « refuge Excellence LPO (ligue pour la protection des oiseaux) -Promenades des Petits Bois- », seront poursuivies avec la création d'un second refuge dit du Bréau. Une subvention sera de nouveau sollicitée auprès du Conseil Régional.

L'adhésion à l'association des « Eco-Maires » qui permet de renforcer les échanges sur les pratiques de développement durable est reconduite.

➤ **Direction des services financiers**

L'activité du service *études et programmation financières* s'inscrit dans la continuité et la consolidation de ses missions, notamment les actions de connaissance, maîtrise et prévision de la fiscalité directe locale, la poursuite de la conception du portail financier et la relance d'études de coûts des activités tarifées au quotient familial.

Le budget du *service budget comptabilité*, intègre pour l'essentiel, les charges de la dette et des opérations comptables réglementaires.

L'augmentation des taux d'intérêt depuis le printemps 2007 pèse sur le budget 2008.

Le service s'inscrit pour cette année dans la démarche du schéma directeur des nouvelles technologies de l'information et de la communication avec le projet de dématérialisation des actes et la mise en place depuis avril 2007 du protocole Hélios entre l'ordonnateur et le comptable.

En parallèle de cette action, les procédures comptables seront remises à jour afin de s'adapter à l'évolution de l'exécution budgétaire.

Les crédits du service *achats* permettent la poursuite des missions engagées les années précédentes.

---

<sup>4</sup> SYCTOM : syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne.

## **B) - La fiscalité, la dotation générale de fonctionnement et les allocations compensatrices.**

Rappelons en premier lieu qu'à ce stade de l'année, les montants des bases fiscales et des dotations versées par l'Etat ne sont pas encore communiqués à la ville par les services fiscaux de l'Etat. Ceux-ci devraient être notifiés à la commune au cours du mois de février prochain.

Comme chaque année, l'obtention d'informations de la part des services fiscaux est compliquée, mais cette année nous avons constaté une absence totale de réponses à nos questions concernant les bases prévisionnelles de la taxe professionnelle et les documents fournis à la commune sur ce sujet sont moins nombreux que l'année passée. C'est d'autant plus paradoxal que l'Etat affirme vouloir enrichir l'accompagnement fiscal et financier des collectivités. Peut-être peut-on imputer ce manque de communication aux réductions d'effectifs du Ministère des Finances qui ont accompagné les refontes successives des services de Bercy.

Les montants proposés pour ce budget primitif sont donc des estimations effectuées à la lecture de la loi de finances pour 2008 et au regard des mutations foncières et économiques observées sur le territoire de notre commune. Des ajustements éventuels pourront être effectués par le Conseil Municipal au moment du vote des taux de la fiscalité directe.

### 1. Le contexte national

Après les cadeaux accordés aux contribuables les plus aisés, le maître mot du gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 2008 a été celui de la restriction des dépenses publiques, au motif avancé du niveau sans précédent de la dette publique nationale (plus de 60% du PIB).

Cette décision n'est pas sans avoir les conséquences les plus préoccupantes concernant la situation financière des collectivités territoriales. En effet, l'Etat ne s'est pas contenté de réduire ses propres dépenses, il a également souhaité associer les collectivités à cet effort, alors que le niveau de leur dette est stabilisé depuis une dizaine d'années et qu'elles assurent la très grande majorité de l'investissement public en France. Ainsi, comme on le verra ci-dessous, les collectivités subiront une restriction très conséquente de leurs dotations en 2008.

Notons que ces décisions viennent s'ajouter aux réformes des années précédentes, telles que le plafonnement de la valeur ajoutée ou encore la diminution des allocations compensatrices des allègements fiscaux que l'Etat accorde au contribuable local.

Enfin, sont annoncées pour 2009 des réformes profondes de la taxe professionnelle et des dotations d'Etat, ce qui n'est pas sans générer les craintes les plus vives chez les élus locaux concernant le contenu de la réforme et les modes de concertation retenus.

## 2. Les bases fiscales

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous ne sont pas issus de notifications de l'Etat, il s'agit d'estimations résultant d'études internes.

	<b>bases réelles 2006</b>	<b>bases prospectives 2007 (hypothèses)</b>	<b>écart</b>	<b>évolution (%)</b>
TH[1]	74 685 123	76 729 483	2 044 360	2,74
TFB[2]	101 094 415	103 739 045	2 644 630	2,62
TFNB[3]	271 970	276 322	4 352	1,60
TP[4]	115 333 313	118 312 790	2 979 477	2,58

[1] TH : taxe d'habitation.

[2] TFB : taxe sur le foncier bâti.

[3] TFNB : taxe sur le foncier non bâti.

[4] TP : taxe professionnelle.

Ces évolutions intègrent :

- une revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat à 1,6 %, contre 1,8 % en 2007,
- le développement économique de la ville (arrivée de ADT, de GSI Vitronet, d'une résidence de service rue Jean-Jacques Rousseau),
- la construction de près de 300 logements.

Le produit fiscal est fixé à 72 539 467 euros, avec une proposition d'évolution des taux à 1%, soit moins que l'inflation prévisionnelle.

## 3. Le contrat de stabilité

Excepté quelques ajustements, les mesures principales du projet de loi de finances telles qu'elles ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires ont été retenues dans la loi définitive votée par le parlement.

Ainsi, la principale nouveauté cette année consiste en la création du contrat de stabilité qui vient remplacer le contrat de croissance et de solidarité. Notons que le terme de contrat peut sembler usurpé puisque tout a été décidé de manière unilatérale, sans aucune concertation avec les collectivités territoriales.

Concrètement, l'enveloppe normée regroupant la plupart des dotations versées aux collectivités par l'Etat augmentera comme l'inflation prévisionnelle, soit 1,6 %, alors que les années précédentes un tiers de la croissance était pris en compte dans l'indice d'évolution du contrat.

Cette décision a pour conséquence principale une diminution sans précédent des allocations compensatrices des allègements que l'Etat accorde aux contribuables locaux.

En effet trois des compensations que perçoivent les communes deviennent des variables d'ajustement et leur forte diminution vient compenser l'augmentation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) dont l'indice d'évolution (égal à l'inflation + la moitié de la croissance 2007) a été reconduit.

#### a) les allocations compensatrices

Les trois allocations compensatrices transformées en variables d'ajustement sont les suivantes :

- la compensation de la réduction de taxe professionnelle pour création d'établissement,
- la compensation de la réduction de la part recette dans les bases de taxe professionnelle des professions libérales,
- la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP).

A l'origine, il était prévu que ces trois dotations diminuent chacune de l'ordre de 25 %. Face aux conséquences sur la situation financière des collectivités et notamment pour certaines petites communes rurales, le Parlement a décidé de limiter quelque peu ces diminutions.

C'est ainsi qu'il a été décidé de créer un « fonds de compensation des diminutions des compensations », ce qui n'est pas sans ajouter à la complexité déjà existante des modes de calcul imaginés par l'Etat concernant les indices d'évolution des dotations.

Quand on sait, par ailleurs, que le fonds de compensation est alimenté en grande partie par le produit des amendes de police que perçoivent les communes, il n'est pas difficile de s'apercevoir que l'Etat donne d'un côté ce qu'il reprend de l'autre.

La DCTP ne diminuera donc pas de 25 % comme prévu à l'origine mais de près de 17 %, ce qui reste tout de même considérable quand on sait qu'en 2007 seule cette compensation avait diminué, et de « seulement » 11%. Les deux autres dotations diminueront comme prévu de l'ordre de 25 %.

Les évolutions de chaque allocation sont détaillées dans le tableau suivant. Il s'agit de prévisions, les montants définitifs devant nous être communiqués dans le courant du mois de février.

	<b>rappel montant 2007</b>	<b>montant 2008 estimé</b>	<b>écart</b>	<b>%</b>
Dotation de compensation de la TP	1 965 580	1 631 431	- 334 149	- 17,0
Réduction pour création d'établissement (TP)	1 069 780	370 000	- 699 780	- 65,4
Réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP	265 424	201 722	- 63 702	- 24,0
TH personnes de condition modeste	452 391	456 318	3 927	0,9
TFB personnes de condition modeste	81 678	84 217	2 539	3,1
TFB abattement de 30% sur les logements situés en ZUS	404 104	404 104	-	-
TFNB	491	491		
<b>TOTAL</b>	<b>4 238 957</b>	<b>3 147 793</b>	<b>- 1 091 164</b>	<b>- 25,7</b>

Les dotations estimées sont en recul d'un peu plus d'un quart par rapport au montant 2007, ce qui représente une perte d'un peu plus d'un million d'euros.

On constate une diminution de 65 % de la compensation de la réduction des bases de taxe professionnelle pour création d'établissement. En effet, le montant qui doit diminuer de 25 % n'est pas celui de 2007 mais celui de l'exercice à venir. Or ce montant dépend des créations d'entreprises sur le territoire de la commune. L'année 2007 ayant été assez exceptionnelle de ce point de vue, le montant estimé pour 2008 est inférieur à celui de l'exercice précédent.

A la lecture du tableau ci-dessus, on se rend compte aisément que le système qui consiste à faire baisser ces allocations, qui viennent compenser des allègements fiscaux que les collectivités n'ont pas décidés, ne peut être pérenne : en effet, ces dotations seront tôt ou tard réduites à zéro. Il n'est donc pas étonnant que des réformes d'ampleur soient annoncées pour 2009, dont on peut craindre beaucoup pour les finances locales.

#### b) La dotation générale de fonctionnement

##### *-la part forfaitaire*

Elle est estimée à + 0,88 %, soit + 225 755 euros. Une reconduction des indices fixés par le Comité des Finances Locales a été retenue, sachant que celui-ci n'a pas encore pris sa décision. Quoiqu'il en soit l'évolution sera bien inférieure à l'inflation prévue par le gouvernement.

*-la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)*

Cette année, le montant national de la DSUCS n'augmentera pas de 120 000 millions comme prévu par la loi de programmation pour la cohésion sociale, mais de 90 millions. En effet, une disposition de la loi prévoyait cette réfaction si l'accroissement de la DGF au niveau national était inférieur à 500 millions d'euros, ce qui est le cas cette année.

Comme cette diminution pouvait avoir des conséquences fâcheuses pour un certain nombre de communes en difficulté, les parlementaires ont décidé de revenir sur une des dispositions de la loi Borloo qui garantissait jusqu'en 2009 une augmentation minimale de cette dotation de 5 % pour toutes les communes comme Ivry qui comptent sur leur territoire une zone urbaine sensible. Cela revient donc à retirer à l'un ce que l'on donne à l'autre.

On a tout de même estimé que la dotation d'Ivry devrait augmenter de 5 % en 2008, soit un écart positif de 46 218 euros.

Lorsque l'on rapporte l'augmentation de la DGF (dotation forfaitaire + DSUCS), estimée à 271 973 euros, à la diminution prévue à plus d'un million d'euros des allocations compensatrices, cela illustre assez bien les difficultés financières que peuvent connaître les communes et cela augure plutôt mal des années à venir quand on sait que le gouvernement souhaite persister dans cette politique.

**C) - L'autofinancement**

Celui-ci s'élève à 410 946 euros et sera affecté au financement de l'investissement 2008.

<b>LE BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>
-----------------------------------

Le budget réglementaire présente des dépenses d'investissement à hauteur de 48 101 455 euros et de 39 230 408 euros en recettes.

Comme pour la section de fonctionnement, en termes de meilleure lisibilité et de représentation financière, les dépenses réelles s'élèvent à 29 963 494 euros auxquelles se rajoutent 9 677 860 de dépenses d'acquisitions foncières qui seront remboursées à la ville dans l'année par des partenaires fonciers. Les recettes s'élèvent à 11 585 883 euros hors opérations d'acquisitions financées.



A) - les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement présenté ci-dessous reprend les orientations majeures de la politique municipale.

Il ne comprend pas les acquisitions foncières pour un montant de 9 677 860 euros qui seront prises en charge par des partenaires fonciers pour le même montant.

Ces acquisitions sont les suivantes :

- 51 rue Gunsbourg/ 42 rue J.Jaurès, 7/9 rue Gunsbourg, 17 rue P.Rigaud, îlot Robin-Thorez, 6 bld Brandebourg, acquisition voirie Vulcain.

**Une politique sociale ambitieuse, une ville solidaire****11 295 482****Le droit au logement pour tous 3 168 482**

Notamment:	* opérations acquisition-amélioration	106 000
	* aide à la réhabilitation	3 007 000
	dont parc privé	250 000
	dont logements sociaux parc OPHLM	632 000
	dont participation pour travaux dans les cités OPHLM	2 125 000
	* opération de démolition reconstruction - 24 bis rue Vérollet	54 482
	* dispositif d'hébergement temporaire d'urgence	1 000

**Le droit à la santé 88 300****Une ville pour tous 187 000***Favoriser l'accès de bâtiments communaux et services aux personnes handicapées***La petite enfance 260 319**

Notamment:	* aménagement d'une crèche parentale	200 000
------------	--------------------------------------	---------

**Les personnes âgées 806 000**

Notamment:	* travaux au foyer L. Bertrand	500 000
	* rénovation de logements des foyers pour une plus grande adaptabilité	200 000

**La pratique du sport 1 324 801**

Notamment:	* piscine Robespierre - travaux de rénovation	495 000
	* travaux de rénovation au complexe sportif V. Gosnat	266 310
	* plateau d'évolution Gagarine - réalisation d'un plateau sportif	170 000
	* travaux au bassin de l'Orme au Chat	81 820
	* travaux de réfection au siège administratif de l'USI	50 000

**L'école 4 313 040**

Notamment:	* groupe scolaire Joliot Curie	1 950 000
	* groupe scolaire G. Mûquet	1 300 000
	* groupe scolaire Thorez	222 550
	* groupe scolaire Makarenko	170 000
	* groupe scolaire D. September	70 400
	* Ecole élémentaire Einstein	66 700
	* maternelle G. Péri	59 500
	* mobilier scolaire	66 000
	* mise en place d'un système de contrôle des accès des écoles	40 000

<b>L'accès à la culture</b>	<b>205 540</b>
-----------------------------	----------------

Notamment:

* étude installation éclateur	60 000
* travaux d'amélioration à la médiathèque	57 750
* travaux de réfection au Moulin d'Ivry	20 000

<b>L'accès aux nouvelles technologies</b>	<b>942 000</b>
---	----------------

Notamment:

* modernisation des outils téléphoniques et informatiques services municipaux	692 000
* travaux de câblage et maillage, liaison entre les bâtiments	250 000

<b><u>Pour une ville équilibrée au service de ses habitants</u></b>	<b>11 750 287</b>
---	-------------------

<b>Maîtriser le territoire</b>	<b>6 737 737</b>
--------------------------------	------------------

Notamment:

* poursuite de la maîtrise du foncier	2 598 655
* Participation à la ZAC du Plateau (RN305)	2 074 000
* opération quartier Parisien	1 504 632
* opération relative au devenir de la cité Gagarine Truillot	290 000
* développement et renouvellement urbain Ivry Port Sud (plan directeur)	50 000

<b>Relancer l'habitat</b>	<b>290 000</b>
---------------------------	----------------

* aide à la construction neuve de logements sociaux	290 000
---	---------

<b>Développer l'emploi et dynamiser le commerce</b>	<b>180 000</b>
---	----------------

Notamment:

* préconisations d'aménagement commercial	140 000
* participation à la réalisation d'un centre de bioingénierie	20 000
* participation pépinière pôle C. Foix	20 000

<b>Un service public de qualité</b>	<b>4 542 550</b>
-------------------------------------	------------------

Notamment:

* travaux d'entretien et de rénovation dans les centres de vacances et d'accueil extra-muros pour les enfants et les jeunes d'Ivry	356 700
<i>et notamment la réalisation d'un chemin carrossable pour les enfants handicapés aux Mathes</i>	<i>50 000</i>
* poursuite de travaux dans les bâtiments accueillant du public et du personnel communal	2 331 650
* interventions règlementaires de mise en conformité et/ou sécurité	580 000
* dotations en mobilier, photocopieurs, matériel spécifique et technique	1 129 100
* poursuite de travaux aux cimetières	145 100

**Un environnement de qualité, une ville à vivre****6 380 775****Disposer d'espaces publics conviviaux et entretenus 1 164 600**

Notamment:	* aides et travaux dans les espaces extérieurs des cités OPHLM	258 000
	* la propreté et l'entretien des espaces publics dont la poursuite de petits aménagements pour lutter contre les dépôts sauvages et l'installation de corbeilles spécifiques	205 000
	* le fleurissement et les espaces verts	202 000
	* square des Fauconnières	113 000
	* travaux d'entretien au centre J. Hachette	100 000
	* aménagements ponctuels des espaces extérieurs Gagarine/Pioline	100 000
	* participation à l'OPHLM pour l'aménagement de locaux déchets	100 000
	* entretien et rénovation des jeux publics	40 000
	* acquisition de matériels pour illuminations fin d'année	30 000

**Favoriser les déplacements en ville 5 216 175**

Notamment:	* passerelle Muller	3 049 500
	* réfections de tapis, trottoirs, tranchées	650 000
	* des crédits pour favoriser les déplacements dans la ville	477 800
	* l'éclairage public et la signalisation tricolore	308 000
	* participation à l'OPHLM pour l'amélioration des parkings en ouvrage	300 000
	* extension du stationnement payant	204 000
	* aménagements relatifs au comité de pôle	161 875
	* aménagement d'itinéraires cyclables	65 000

**Une ville citoyenne****536 950****Favoriser la démocratie, la vie associative 536 950**

Notamment:	* acquisition et aménagement de la salle M. Thorez	176 250
	* acquisition de la salle L. Aragon (quartier Péri)	177 300
	* mise en œuvre de budget participatif pour des travaux concertés dans les quartiers	50 000

**Montant total du programme d'investissement 2008:****29 963 494**

## **B) - les recettes d'investissement**

Pour l'essentiel, ces recettes sont les suivantes :

- cessions hors revente au SAF : 3 500 000 euros
- FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 2 770 000 euros,
- DDGI (dotation départementale globale d'investissement) versée par le département pour 195 000 euros,
- TLE (taxe locale d'équipement ) pour 1 000 268 euros,
- amendes de police pour 200 000 euros,
- subventions/participations pour les opérations d'investissement pour 3 920 615 euros.

En ce qui concerne ces dernières, celles-ci proviennent des opérations suivantes :

- reconstruction de la passerelle Muller : participation RFF et subvention régionale,
- réhabilitation de la piscine Robespierre : subventions régionale et du centre national de développement du sport (CNDS),
- participations diverses : conseil général, CAF, SIPPEREC, ADEME.

## **C) - l'emprunt**

Afin de financer une partie du programme d'investissement, il est proposé un emprunt à hauteur de 17 966 665 euros.

<b>LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT</b>
--

En terme de fonctionnement, le budget annexe assure l'entretien et la maintenance des équipements liés aux réseaux d'assainissement en effectuant des prestations de curage et de vidange. Pour 2008, seront concernées, entre autre, les pompes des rues Einstein et Dégert ainsi que celles du Crédac.

Un diagnostic sur la conformité des branchements d'assainissement des garages industriels est également prévu au cours de l'année.

Ces dépenses sont financées en grande partie par la redevance d'assainissement et par la participation de la ville pour la part relative au traitement des eaux pluviales.

En terme d'investissement, le budget annexe poursuit la réhabilitation des réseaux d'assainissement avec notamment le remplacement de tampons et la création d'avaloirs.

En préalable de ces différents travaux, des inspections télévisées seront nécessaires pour évaluer les opérations à entreprendre

En dehors de ces interventions, 2008 sera l'année de lancement d'une étude de prédiagnostic de l'ensemble du réseau d'assainissement de la ville.

### **LE BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE CENTRE VILLE**

Le chauffage urbain d'Ivry sur Seine est géré dans le cadre d'une délégation de service public depuis 1989, date à laquelle l'OPHLM a rétrocédé l'opération.

Cette délégation occasionne quelques dépenses constituées pour l'essentiel par des frais de contrôle technique et financier.

Le délégataire Energivry verse chaque année ainsi que le prévoit la convention, deux redevances, l'une fixe, l'autre proportionnelle au chiffre d'affaires. Pour l'année 2008, ces recettes sont estimées à 64 500 € ce qui permet d'équilibrer le budget.

### **LE BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION**

Ce budget englobe les dépenses liées à l'activité du restaurant communal ainsi que les frais de personnel affectés à ce service.

Cette année, il est en légère augmentation afin de permettre la reconduction des prestations existantes mais également l'intégration de crédits relatifs au lessivage des salles à manger.

La prévision budgétaire s'élève donc à 558 426 euros. Ces dépenses sont équilibrées par les recettes provenant du paiement des repas et de la participation du budget ville.

### **LE BUDGET ANNEXE D'AIDE A DOMICILE**

Concernant le budget annexe du service d'aide à domicile, celui-ci est proposé en reconduction (l'évolution des dépenses correspond à l'évolution de carrière des agents).

P.J. : - Annexe 1 - Equilibre financier 2008,  
- Annexe 2 - Dépenses et recettes de fonctionnement des services 2008,  
- Annexe 3 - Programme d'investissement 2008,  
- Budgets réglementaires ville/assainissement/chauffage centre-ville/restauration/  
aide à domicile (en annexe).

## **FINANCES**

Budget primitif 2008

Programme d'emprunt 2008

### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 18 décembre 1996 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 20 décembre 2007,

vu l'avis des commissions des finances,

vu l'inventaire des besoins locaux dressé par les commissions municipales, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2008 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

### **DELIBERE**

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE 1** : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2008 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2008.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 17 966 665 euros destiné à financer le programme d'équipement 2008 retenu par le Conseil Municipal.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008



**FINANCES**

Budget annexe d'assainissement 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire,  
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2008 et ses annexes présentés par le Maire,

**DELIBERE**

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE 1 :** ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008

**FINANCES**

Budget annexe du chauffage centre-ville 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire, rapporteur,  
vu le code général des collectivités territoriales,  
vu le projet du budget primitif 2008 présenté par le Maire,

**DELIBERE**

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du chauffage centre-ville ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008

**FINANCES**

Budget annexe de la restauration du personnel communal 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire,  
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2008 présenté par le Maire,

**DELIBERE**

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la  
restauration du personnel communal ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008

**FINANCES**

Budget annexe de l'aide à domicile 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire,  
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 21 décembre 2006 portant modification de la  
nomenclature comptable,

vu le projet du budget primitif 2008 présenté par le Maire,

**DELIBERE**

(par 37 voix pour et 4 abstentions)

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe aide à  
domicile ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008